

Club du Chat des Chartreux
Monsieur Jean Simonet
11 bis rue du Colisée
75008 PARIS

Pantin, le 16 janvier 2008

Lettre recommandée avec AR

A l'attention
Du Club du Chat des Chartreux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration
Et Mesdames et Messieurs les adhérents,

Nous accusons réception de votre lettre du 10 décembre 2007, informant le LOOF de la résolution votée par l'assemblée générale de votre association lors de sa réunion du 9 décembre 2007.

Cette résolution faisait suite à une demande du LOOF motivée par des plaintes d'éleveurs de chartreux qui ne pouvaient pas intégrer le club sous prétexte que leur pédigrée LOOF ne correspondait pas aux ambitions du Club du Chat des Chartreux.

Nous vous rappelons que vous êtes à ce jour le seul club de chartreux reconnu par le LOOF
Votre attitude n'est pas conforme aux statuts. Il est noté à l'article 5 – Admission : « Pour être membre, il faut... s'engager à respecter et à mettre en œuvre le cahier des charges annexé aux statuts et se conformer aux dispositions des présents statuts ... »

Le règlement intérieur souligne au Titre II – Radiation « la radiation est prononcée ... pour les motifs suivants : ... le non respect des statuts, du cahier des charges, du règlement intérieur ou des décisions de la Fédération. »

Nous vous demandons, en conséquence de bien vouloir revoir votre position, afin d'être en accord avec les statuts du LOOF.

Lors du conseil d'administration du LOOF, du 8 janvier 2008, il a été décidé de vous permettre de revenir sur la décision qui vous mets hors statut LOOF, si avant le 29 février 2008, votre association n'a pas revue sa décision, la radiation du Club du chat des Chartreux sera effective.

Vous ne représenterait plus cette race au sein du LOOF, vous ne pourrez plus participer ou vous faire représenter lors de AG du LOOF.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.



Fédération pour la gestion du
président du LOOF
Livre Officiel des Origines Félines
-association agréée par le Ministère de l'Agriculture (JO du 16/11/1996)-
siret 410 757 025 00029 ape 913 E
5, rue Regnaud 93697 Pantin cedex
tél: 01 41 71 03 35